

Année 1990 - Entretien des bâtiments communaux - Passation des marchés de fournitures

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Pour la mise en œuvre des travaux d'entretien à réaliser dans les bâtiments communaux, l'achat de fournitures diverses est effectué par le Service Gestion et Entretien des Bâtiments Communaux par l'intermédiaire des Magasins Généraux.

Ceci fait l'objet de «marchés de clientèle» conclus pour une année et divisés comme suit :

- peintures bâtiments, laques et vernis (estimé en 1989 à 240 000 F)
- sanitaires, appareils et robinetteries (estimé en 1989 à 300 000 F)
- vitrerie, miroiterie (estimé en 1989 à 60 000 F)
- bois reconstitués, contreplaqués, mélaminés, isorel (estimé en 1989 à 280 000 F)
- produits sidérurgiques, laminés, tube, tréfilé (estimé en 1989 à 200 000 F)
- bois d'œuvre sapin et exotique (estimé en 1989 à 100 000 F)
- matériaux ciments et plâtres (estimé en 1989 à 90 000 F)
- quincaillerie (estimé en 1989 à 180 000 F).

Les fournitures autres ne font pas l'objet d'un marché.

Les crédits correspondant à ces travaux annuels d'entretien seront inscrits au Budget Primitif du Service Gestion et Entretien des Bâtiments Communaux.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les ordres de service et avenants permettant l'exécution complète des marchés, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.